

Procès-verbal no II
de la 34^e séance du Conseil fédéral
 (29 septembre 1975)

Echanges de vues

Procès-verbal (notes internes du Conseil fédéral)

M. Furgler demande que l'on apporte les modifications suivantes aux notes internes de la séance du 22 septembre:

2^e alinéa de la 1^{ère} page

Gestützt auf die Diskussion werden zunächst auf den Seiten 31-33 mehrere Aenderungen (Streichungen) vorgenommen, insbesondere wird der ursprünglich geplante Abbau der Kampfbrigaden durch Wegnahme der Auszugsbataillone gestrichen. Das EMD ...

3^e alinéa

Supprimer la fin de la 2^e phrase "so insbesondere auch der Grenzbrigaden, denen ein Bataillon zugunsten der Feld-AK weggenommen werden soll".

Ces corrections donnent lieu à une brève discussion sur l'utilité de ces comptes rendus, leur forme, leur volume. Faut-il les approuver, que leur demande-t-on? C'est toute une série de questions qui devront faire l'objet d'un échange de vues au sein du Conseil. La Chancellerie préparera une note à cette intention.

Association du franc suisse au bloc monétaire européen

M. Chevallaz a fait distribuer un document (24.9.1975) rendant compte du mandat que le Conseil fédéral lui avait confié. Il s'est rendu à la réunion du 22 septembre des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du Serpent à Bruxelles, en vue de rechercher une approbation de principe pour une association du franc suisse au bloc monétaire européen. Le chef du Département des finances complète son rapport écrit en précisant que la France s'est vu reprocher très vivement de vouloir introduire des conditions d'harmonie fiscale et douanière qui, de l'avis de tous, doivent être traitées dans le cadre d'un dialogue entre la communauté et la Suisse. Il appartient désormais aux experts de faire des propositions aux ministres. Une fois les gouvernements saisis, des échanges de vues auront lieu pour préparer une décision en réunion le 17 novembre prochain. Deux problèmes préoccupent particulièrement le chef du Département des finances, à savoir: - la reprise, d'ici quelques semaines, des entretiens avec le ministre français des finances. Cette rencontre devrait contribuer à une détente après l'opposition systématique rencontrée par la France à Bruxelles

- l'évolution du franc suisse et sa tendance à grimper encore. La diminution du taux d'escompte décidée la semaine dernière ne suffira évidemment pas à tempérer le franc. L'essentiel est bien de trouver maintenant une stabilité plutôt qu'un taux.

Communications

Le chef du Département de justice et police donne connaissance d'un rapport que le Ministère public a élaboré sur les attentats à l'explosif perpétrés à ce jour dans le Jura. Il relève notamment que 14 des 18 attentats ont eu lieu dans le sud du Jura contre des mouvements pro bernois. Les émeutes de Moutier font encore l'objet d'une enquête. On constate que de nombreux vols ont été commis au préjudice de l'armée. Le rapport tend à prouver que le nécessaire a été fait.

M. Furgler signale que la Division de la justice s'est adressée à quelques personnalités séparatistes (le président du RJ, le président de la députation jurassienne au Grand Conseil et les deux conseillers nationaux) aux fins de connaître leurs idées quant à la procédure à suivre une fois connues les frontières et jusqu'à la création du nouvel Etat. La délégation du Conseil fédéral s'occupera prochainement des réponses données. On enregistre peu d'idées substantielles jusqu'ici.

Mandaté par le Conseil fédéral d'examiner l'opportunité d'acquérir l'Hôtel Bellevue-Palace par la reprise du 51 pour cent des actions, M. Furgler a eu des entretiens avec le Département des finances et la Direction des constructions fédérales, qui permettent de conclure que l'affaire, estimée à 34,5 millions, présente des avantages certains, et qu'elle est même favorable en comparaison d'autres prix pratiqués à Berne. Le Conseil fait siennes les conclusions de M. Furgler après avoir constaté que la destination de l'immeuble peut être maintenue eu égard à son état. L'achat est donc décidé pour 11 millions de francs, somme que la Banque nationale avancera à la Confédération jusqu'au moment où la situation financière sera devenue plus favorable. L'administration des finances est chargée de rédiger une lettre que le Conseil fédéral adressera à la Banque nationale, et un projet de convention.

M. Chevallaz

- renseigne le Conseil sur l'audition des représentants des syndicats par la délégation pour les affaires financières au sujet des allocations de renchérissement. Les entretiens n'ont rien apporté de nouveau sinon une défense des positions respectives. Le Département des finances adressera une proposition calculée sur la base de l'indice de septembre qui devrait être décidée en séance du 15 octobre. Le Conseil en prend acte; on estime que la solution arrêtée ne provoquera pas de contestation majeure.

- annonce le dépôt du message sur le budget. Le projet ne tient pas encore compte des décisions du jeudi 25. Les remarques des départements devront parvenir aux finances d'ici le 8.10.1975, de sorte que le texte puisse être imprimé pour la séance du 15 octobre.

Le Conseil discute ensuite des problèmes que soulèvent les récentes condamnations à mort prononcées en Espagne le 27 septembre. Une note du Département politique fait le point sur la vague d'appel à la clémence, de protestations et de manifestations déclanchées dans le monde entier. Un projet de communiqué est mis en discussion. Les trois premiers points du texte rallient l'accord complet du Conseil fédéral. Ils expliquent tour à tour pourquoi la démarche entreprise dans le sens de la clémence auprès du Gouvernement espagnol n'a pas été rendue publique, les raisons que le Conseil fédéral a de sortir de sa réserve, le fait qu'il est profondément choqué parce que le Gouvernement espagnol n'a pas tenu compte des appels pressants qui émanaient d'innombrables autorités, et pour dire son inquiétude quant aux conséquences que ces événements risquent d'avoir sur l'avenir de l'Espagne. Une alternative, rappel ou non de l'ambassadeur à Madrid, et l'opportunité de décréter un embargo sur les exportations de tout matériel de guerre, retiennent plus particulièrement l'attention. Il est décidé de ne pas lier les deux choses. Pour ce qui concerne l'exportation de matériel de guerre, le Conseil est en possession d'une note du Département militaire qui fait un état très précis de la situation et des conséquences d'un embargo sur le plan du marché du travail. Deux variantes proposent, l'une que l'on ne donne plus d'autorisations de fabrication en maintenant les autorisations pour les commandes valables au 27 septembre 1975, l'autre que les autorisations d'exportation soient retirées.

Après discussion, il est convenu que le Département militaire reprendra l'affaire avec les Départements politique, de justice et police et de l'économie publique, après que notre ambassadeur, rappelé de Madrid, ait été consulté sur la situation intérieure. Le Conseil fédéral devra ensuite être saisi du problème (cf. mandat particulier).

Quant au rappel de notre ambassadeur, il est question tour à tour de la fermeté dans une continuité de présence et d'un rappel aux fins de consultation. C'est cette dernière possibilité qui l'emporte en fin de compte; le Conseil désire marquer sa vive réprobation, étant admis que ce rappel ne signifie pas qu'on rompt les relations diplomatiques. Il est décidé de porter simultanément connaissance du communiqué à la presse et au Parlement.

1.10.1975 Sa/cy

CHANCELLERIE FEDERALE

Distribution:

MM. les conseillers fédéraux	(7)
le chancelier de la Confédération	(1)
les vice-chanceliers	(2)